

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOUT 2025

Présents : MIGUET Vincent, ANDRE Sylvaine, DAJOUX Philippe, DUVERGER Françoise, JOLY Agnès, NICOUD Clémence

Absents excusés : MAGNIEZ Thierry, MIGUET Lionel (pouvoir à ANDRE Sylvaine), PETIT BARAT Magalie, SAINT MARCEL Déborah

Secrétaire : NICOUD Clémence

Deux sujets sont ajoutés à l'ordre du jour

- Don de Mme PETTOELLO
- Achat d'une parcelle de terrain à Mme CHRISTIN

### I – Déclassement des chemins

13 demandes de déclassement ou déplacement de chemins ont été reçues en mairie.

Vu la complexité de ce dossier, Monsieur le Maire propose de demander l'assistance d'un cabinet spécialisé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise les démarches nécessaires.

### II – Subventions 2025 D 2025-23

Vu la délibération D 2025-15 portant adoption du budget primitif communal 2025,

Vu les demandes de subventions présentées par plusieurs associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer

- Le Nant d'Aillon : 400.00 €
- Aillons Margériaz Evènement : 8 000.00 €
- Bauges Solidarité : 250.00 €
- Bauges ski nordique : 200.00 €

### III – Achat d'une parcelle de terrain cadastrée B1508. Régularisation du tracé de l'Impasse du Four D 2025-24

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée B 1508, d'une superficie de 285 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame PETIT LEVET (CHRISTIN) Sylvie dans le cadre de la régularisation du tracé de la voie communale « Impasse du Four ».

L'acquisition se ferait à 35.00 € le m<sup>2</sup> soit un montant total de 9 975.00 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition seraient à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'acquisition du terrain dans les conditions évoquées ci-dessus
- Autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires.

### IV – Don de la parcelle B 1451 par Mme PETTOELLO Evelyne D 2025-25

Madame PETTOELLO souhaite faire don à la commune de sa parcelle de terrain B 1451 lieudit « Le Plattet » d'une surface de 865 m<sup>2</sup>.

Il est précisé que les frais afférents à cette donation seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le don dans les conditions évoquées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches.

### V – Questions diverses

- Dans le cadre de la sécurisation de l'agglomération du Cimeteret, un panneau clignotant va être installé pour rappeler la priorité à droite, à l'intersection de la Chapelle
- Un devis pour la maintenance annuelle du site internet communal va être demandé à Christine HAAS.

Le Maire,

La Secrétaire,



Clémence NICOUD